



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

0.324.661.

Notification
aux Etats parties à la Convention portant création
d'une Organisation européenne pour l'exploitation de satellites
météorologiques ("EUMETSAT"), conclue à Genève le 24 mai 1983

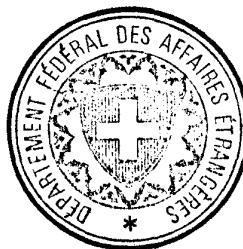
PROTOCOLE RELATIF AUX PRIVILEGES ET IMMUNITES DE L'ORGANISATION

Ratification par la Belgique

Le 21 janvier 1992, le Royaume de Belgique a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument de ratification du Protocole conclu à Darmstadt le 1er décembre 1986.

Conformément à ses clauses finales, le Protocole est entré en vigueur pour le Royaume de Belgique le 20 février 1992.

La présente notification est adressée aux Etats parties, en application de l'article 24 du Protocole.



Berne, le 29 avril 1992
